

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 décembre 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Dans le cadre du projet de requalification du quartier de la Part-Dieu à Lyon 3°, il a été décidé de réhabiliter les espaces publics de ce secteur. Plusieurs opérations ont déjà été engagées comme l'aménagement de la placette de la bibliothèque et de l'esplanade Vivier Merle ou la suppression de la passerelle des Cuirassiers.

La place du Lac, située devant le bâtiment de la Communauté urbaine, nécessite, quant à elle, une réfection totale. Pour ce faire, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à madame Catherine Blaise, architecte.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation importante avec les représentants des associations de riverains, de boulistes, de Mieux vivre Garibaldi ainsi qu'avec la Poste.

Au terme de cette concertation, un projet a pu être élaboré. Les travaux de réaménagement, estimés à 3 509 460 F TTC consisteront, essentiellement, en la réfection des sols et la création d'un mail piétons entre la rue du Lac et le bureau de poste, la mise en valeur du monument à la gloire de la cavalerie et la création d'un square avec une aire de jeux pour les enfants.

Par ailleurs, afin de limiter les problèmes de stationnement sauvage, tout en permettant une meilleure desserte du bureau de poste, l'accès des livraisons sera inversé et un contrôle d'accès par des bornes automatiques sera mis en place.

Le dossier de consultation prévoit la décomposition des travaux en quatre lots distincts :

- lot n° 1 : le terrassement et la voirie ou réseaux divers,
- lot n° 2 : la maçonnerie et le dallage pierre,
- lot n° 3 : les espaces verts, l'arrosage automatique et le mobilier urbain,
- lot n° 4 : les bornes automatiques.

Ces travaux pourraient être dévolus par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 295 à 298 du code des marchés publics.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a émis un avis favorable sur cette procédure le 6 décembre 1999 ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu lesdits dossier de consultation des entrepreneurs et détail estimatif de 3 509 406 F ;

Vu les articles 295 à 298 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

**LIBERE**

**1° - Accepte** les présents détail estimatif et dossier de consultation des entrepreneurs.

**2° - décide** que :

a) - les travaux seront dévolus par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 295 à 298 du code des marchés publics,

b) - les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

**3° - Autorise** monsieur le président à signer les marchés avec les entreprises retenues et tous les actes y afférents dans la limite des crédits budgétaires affectés à l'opération.

**4° - La dépense** à engager pour ces travaux, soit la somme de 3 509 460 F TTC sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 231 510 - fonction 0824 - opération 0206.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,